



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 107551

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'augmentation du nombre d'apprentis. Deux ans après le lancement de la réforme de l'apprentissage, les résultats sont prometteurs. Des mesures nouvelles incitatives ont été prises : non-assujettissement à l'impôt sur le revenu, aide au financement des frais de déplacement, crédit d'impôt aux entreprises qui recrutent des apprentis. Si le nombre de jeunes préférant cette voie d'accès à l'emploi augmente, il constate hélas qu'ils sont aussi de plus en plus nombreux à venir dans sa permanence lui faire état de leur impossibilité à trouver un maître d'apprentissage. Si nombre de collectivités s'efforcent de former quelques jeunes de leur commune, et ainsi de leur « mettre un pied à l'étrier » d'autres, et non des moindres, refusent catégoriquement, arguant qu'elles ne prennent pas d'apprentis essentiellement pour des raisons d'inscription au chômage à l'issue de la formation. Visiblement, les mesures d'incitation ne sont pas suffisantes. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre pour aller encore plus loin et ainsi éviter que l'espoir que l'on a donné à ces milliers de jeunes apprentis ne se transforme pas en déception, puis en rancœur. Concernant les collectivités récalcitrantes, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de rechercher des mesures un peu moins coercitives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107551

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10976